

Séance extraordinaire

Etaient présents : Josiane CARRETIE – Claude BONNE – André JENOUDÉ – Cédric FAYE – Frédéric GIBAUD – Claude ROZ–. Gérard POYET- Gérard GUYOT - Valérie ROUX et Sébastien TRASSAERT-

Absent Excusé: Michel THIBAUT

Secrétaire de séance : Cédric FAYE

Secrétaire auxiliaire : Brigitte BATAILLARD

Procurateur : Monsieur Michel THIBAUT à Madame Josiane CARRETIÉ

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 octobre 2014.

Après approbation,

Les membres du conseil signent le registre.

I – Gymnase :

Madame le Maire ouvre la séance en informant les membres présents que Madame PELISSARD

- a annoncé, lors de la dernière réunion des Maires du canton qu'une subvention de 75 000€ a été accordée dans le cadre de la Région pour la construction du gymnase
- a fait modifier le projet par Monsieur LADOY. Le gymnase serait donc un gymnase de petite taille 18m*36m au lieu de 20m*40m comme initialement projeté ; ce qui réduirait de 15% le coût de la construction.

Monsieur LADOY a chiffré le montant prévisionnel de la construction d'un gymnase de 18m*36m qui s'élèverait 763 200€ HT avec un reliquat de TVA de 10 758€.

DEPENSES		RECETTES	
Coût de la construction en HT	763 200.00€	Participation communes	200 000.00€
Reliquat de TVA ≠ entre TVA et FCTVA	10 758.00€	DETR	149 000.00€
		Conseil Général	170 000.00€
		Région	75 000.00€
		Participation exceptionnelle ST JULIEN	179 958.00€ ≈ 180 000€
TOTAL	773 958.00€	TOTAL	773 958.00€

Le montant de la TVA que la commune devra avancer est de 152 640.00€.

Madame le Maire précise qu'avec le plan de relance 2015, la Région pourrait octroyer un « plus » dans le montant de la subvention accordée.

Il est fait état qu'au prix de 763 200€ le bâtiment est livré nu. Il faut ajouter le coût des équipements qui avoisine 50 000€. Les Fédérations sportives peuvent aider au financement de ces équipements.

Madame le Maire fait état de l'analyse financièrement que lui a dressé et présenté Monsieur le trésorier.

Madame le Maire précise qu'elle a demandé à la Communauté de Communes de reporter les travaux de revêtement de la rue Lezay Marnésia d'une année.

A la question posée: « savoir si la commune se lance sur ce projet ou non » le conseil décide

1. de ne pas s'engager ce soir
2. demande une projection de trésorerie
3. la présentation d'un prévisionnel
4. une estimation des frais de fonctionnement et la participation de la communauté de communes aux frais de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 54

Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat.

